

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE
CADENET
84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairiecadenet.fr

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

Annule et remplace la précédente pour erreur matérielle
(Erreur sur le titre)

N° 75/2026

Session du 31 août 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX ET LE 31 AOUT
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'août sous la présidence
de M. Jean-Marc BRABANT

Date de la convocation : 24 août 2026

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, MANGANARO,
BOISGARD BOUCHER, BOMBA, BOY COURROUX, BARTHELEMY, MILLET, DE
LAURENS DE LACENNE, LORIEDO, SLAVICEK, RAOUX JACQUEME, LACROIX, HUE,
JAUBERT, LAVOREL, KOSTRZEWA, FERNANDES, GALLOIS, FRANCO, CAUSSARIEU,
MURETTA, VEVE, MARTIN, VIDAL ;

Secrétaire de séance : Marc JAUBERT

Absents :

Absents excusés : Mme et Mr : GRANGE, VELLARD

Procurations :

Mme. GRANGE	a donné procuration à	M. JAUBERT
M. VELLARD	a donné procuration à	M. VEVE

ACQUISITION D'UNE PARCELLE NATURELLE ET FORESTIERE (D192) A DES PARTICULIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la demande écrite en date du 2 juin 2026 de Monsieur et Madame TADEI
informant monsieur le Maire du souhait de vendre une parcelle située en forêt sur le territoire
de Cadenet ;
Considérant la proposition d'achat de monsieur le Maire en date du 15 juillet 2026, étudiée
avec l'Office National des Forêts (ONF) ;



Monsieur MANGANARO, adjoint à l'Aménagement du territoire, à l'Urbanisme et au Cimetière, expose au conseil municipal que les propriétaires de la parcelle cadastrée section D n° 192, d'une contenance de 9702,655 mètre carré, située en zone Nf3 (naturelle et forestière), ont fait connaître leur souhait de céder ce bien à la commune. Elle jouxte à la fois la forêt communale de Cadenet et celle de Vaugines. Elle est boisée.

Cette acquisition présente un intérêt pour la commune, notamment en vue de la maîtrise foncière de ce secteur forestier.

Dans ce type de milieu à faible valeur productive, les parcelles se vendent généralement à partir de 0,20 € par mètre carré.

Après échanges avec les propriétaires, un accord est intervenu sur un prix de vente fixé à 2 000 € (deux mille euros), hors frais d'acte.

Les frais de notaire fixés à 450€ comprenant toutes les taxes dues et les honoraires étant à la charge de la commune.

Le notaire désigné par la commune est Maître LEVIT

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette acquisition et d'autoriser le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à sa réalisation.

Un extrait cadastral est annexé.

Le plan de la parcelle est annexé à la présente délibération

Après avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve l'acquisition de ladite parcelle pour un montant de 2000€, plus les frais de notaire d'environ 450€
- Autorise monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



Le Secrétaire de séance
Marc JAUBERT

Extrait cadastral : 0260000D0192		Envoyé en préfecture le 10/09/2026 Reçu en préfecture le 10/09/2026 Publié le 084026 ID : 084-218400265-20260910-2026_DELIB75-DE	
	Echelle	Classe de précision	Date
	1 / 1000		15/07/2026

WGS84 / Pseudo-Mercator 25 m

Année de mise à jour : 2025

Décomposition DGI			
Commune	Quartier	Section	Parcelle
084026	0	D	192

Informations de la parcelle	
Département	Vaucluse (84)
Commune	Cadenet (084026)
Surface cadastrale	9600 m²
Adresse	VAUBLINE
Date d'acte	01/01/1982

Document n'ayant aucune valeur juridique